

## Horaires travaux bricolage et jardinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des appareils tels que les tondeuses à gazon, les taille-haies, les tronçonneuses... sont autorisés à des horaires précis.



- De 9h à 12h et de 16h à 19h les jours ouvrables et les samedis
- De 10h à 12h uniquement les dimanches et jours fériés

Vous désirez entreprendre des travaux dans votre jardin ? N'hésitez pas à consulter la campagne "Prudence" menée par GRDF.

Document(s)

[Brochure GRDF "Prudence si vous effectuez des travaux dans votre jardin"](#)